

## PROJET DE PLU DU VERDON/MER

### INTERVENTIONS DU PUBLIC SUR LE REGISTRE d'enquête publique

(EP N°16000235/33)

<b>Date et Numéro</b>	<b>Nom/ Adresse</b>	<b>Demande/ Parcelle</b>	<b>Position du maître d'ouvrage</b>	<b>Avis du Commissaire enquêteur</b>
30/01 N° 1	M.et Mme Christian TENAU	Protection contre l'inondation parcelle 28 bis av. de la République	Depuis le 1/1/2017, les digues sont de la compétence de la CDC	L'entretien des digues est de la compétence de la CDC; le rehaussement est donc à sa charge.
30/01 N°2	M.et Mme MARCHAUDON (Saintes) + lettre	Parcelle 20 (203 route de Soulac) Les Huttes (NP) Constructibilité ?	Maintien en NP	Le classement en U est impossible actuellement
07/02- N°3	M.Alain BERNOS (Hourtin) + courrier et plan)	Ensemble de 14 ha (Le sableau) constructibilité ?	Même question que la lettre V	Même réponse que pour la question V
07/02- N°4	M .Pascal MICHAUD représentant de Mme Thérèse ARNAUD	Les Huttes côté ouest Parcelle BI 33 en N ?	Cette parcelle a été classée par erreur en N	Avis favorable pour le classement en NH comme les parcelles voisines

07/02 N°5	Mme FERRON Christiane	Classement de la parcelle 15 route de Soulac (Les Huttes)	Zonage NH maintenu	Avis favorable
07/02 N°5 BIS	M.Michel CORFIAS 16 avenue de la chambrette + lettre du 27/02	Président de l'association des propriétaires de la Chambrette AVPRAC	-2 villas au nord (M.EDEL) en UA ? -Interface des villas avec le terrain de la CDC (boisements, entretien), cheminement piétonnier et cycliste entre les 3 ports -Toitures en tuiles non résistantes aux vents violents; autres matériaux -envasement de la zone Sud (plage)	-Le classement en UA a semble cohérent  -A voir avec la CDC  - Voir le règlement de la zone UAa (11.2.5)
07/02 N°5 TER	M.Michel CORFIAS (à titre personne)  +lettre du 7/02	-zone N du grenouilleau ? -allée de Déclide (entretien insuffisant côté Ouest, blockhaus côté est ?)	-N justifié  -Propriété du GPMB	- la zone N est justifié (zone humide)  - les 2 côtés de l'allée sont à l'état d'abandon et méritent un véritable entretien (GPMB ? ONF ?)
07/02 N°6	M.BOIVINET Hourtin	Parcelle 15 Les Huttes NH	Voir lettre IV	Voir lettre IV

07/02 N°7	M.Thierry RIVA Le Verdon	Clos des tamaris Sur 1 ha, seuls 2000 m2 en UA ; lotissement ?	Zone humide non constructible	La demande de 4000 m2 en zone UA ne parait pas raisonnable
--------------	-----------------------------	---	----------------------------------	---

15/02 N°8	M.VIDEAU (Blaye)	Parcelles 16 et 14 marais du grenouilleau	La parcelle 14 est classable en U	Le projet de maison est réalisable sur la parcelle 14
15/02 N°9	M.et Mme Christian GRAND (Blaye)	Parcelle 138 près du marais du logis Emplacement réservé N°2 ?	Demande acceptée	Le sentier piétonnier pourrait certainement être réalisé avec 2m seulement d'élargissement. L'espace réservé est excessif. Le maître d'ouvrage des travaux de curage et d'entretien devra être clairement défini.
15/02 N°10	M.LAPIERRE Rémy (Andernos)	Le chemin réservé pour les piétons devrait être redressé	Le projet sera réalisé par la CDC ; l'étude n'est pas encore faite	Contact à prendre avec les services techniques de la CDC
15/02- N°11	<b>M.QUILLET</b> Alain Le Royannais	Parcelle classée en N Le Royannais	Zone classée N par l'écologie	Impossible de construire en zone N
15/02 N°12	Mme ESTELLA	Parcelle passage de grenouilleau N	Zone très humide	impossible de construire en zone N très humide
15/02 N°13	M.POIRIER (Vitry/Seine)	Rue Lebreton Frappée d'alignement ?	Les travaux ont été réalisés	La mairie doit informer M.Poirier sur les travaux.
24/02 N°14	M. DARNIS Les Huttes + dossier	- Concertation défaillante, SCoT, changement des zonages -Demande de classement en U de la zone des 7/5 - Classement en UA de zones N près du Logis	-Le SCoT traite les grandes orientations sans traiter des parcelles: principes de continuité de l'urbanisation et de densification	-Le PLU est globalement conforme au SCoT  -ce sujet fera l'objet d'échanges avec l'Administration.  -Le secteur a été traité avec cohérence

24/02 N°15	M.Michel SERREUILLES 3 impasse des iris	Souhaite acquérir la parcelle au sud de son terrain	Demande à présenter à la Mairie	A négocier avec la mairie, propriétaire
24/02 N°16	Mme PECLARD Rue des arbousiers	-Projet OAP du Moulin  - projet OAP de PORT MEDOC	-la parcelle privée ne fait pas partie du projet -la circulation des véhicules par la rue des arbousiers sera discutée avec le promoteur - le maintien de boisements est imposée au promoteur  le maintien de la chênaie est prévu	Accord sur l'ensemble des réponses de la Mairie
24/02 N°17	Mme SUDRET Josette 4 imp sardiniens Les Huttes	Demande un agrandissement de sa maison NH	Maintien en NH	La zone NH ne permet pas de dépasser 25% d'agrandissement
24/02 N°18	M.MAHIEU Xavier Soulac	Terrain de la briquetterie Les huttes (dossier argumenté)	La Municipalité continue à dialoguer avec l'Administration	Avis favorable pour un classement en zone U et une constructibilité en 1° ligne de la route

24/02 N°19	Mme CARRE Aurore 37 chemin de Grayan (dossier)	Veut pouvoir construire une maison sur les parcelles 22 a et b	Zone N imposée (position de l'écologue)	Parcelle enclavée Maintien en N
24/02 N°20	Mme CORFIAS Annie 26 av de la chambrette	-statut de la zone de la CDC ? - construction d'une piscine ?	-le projet sera étudié par la CDC -démarche à faire en mairie	-Contact à prendre avec la CDC  -le règlement ne fixe pas toutes les conditions (volume, hauteur ...)
24/02 N°21	M.Guy BORDES Beauchamp	Voir question 27	En 2° ligne NP	Seule la 1° ligne pourrait éventuellement être discutée mais le zonage NP est une protection forte.
24/02 N°22	M.Francis DUBOIS Bazas	Les Huttes (parcelle 424) N ?	Maintien en N	Avis conforme
27/02 N°23.	M.BOUDIN Daniel Copropriété de la plage (PRL) + Mme DESBOUCHAGES Arlette	120 habitations légères de loisirs à terme ; tuiles ? + lettre	Le règlement de la copropriété doit respecter le permis d'aménager	-Le sentier piétonnier devrait être au moins à 4m de la copropriété. A voir avec la CDC -Le règlement précise les matériaux de couverture (tuiles) - bande de 4m inconstructible
27/02 N°24	M.DROUET Langon	Parcelle 21 Route de Soulac, en bordure de route Classée NH ?	La Municipalité poursuit un dialogue avec l'Administration pour le devenir de cette zone.	Le classement de cette zone fait encore l'objet d'études
27/02 N° 25	M.François DUPRAT Périgueux	-demande le raccordement au réseau de tout à l'égout -chemin Carles	-Accord de la Mairie  Dossier à étudier	-Demande totalement justifiée - avis favorable  -La privatisation du chemin par 5 riverains est injustifiée

27/02 N°26	M.Pascal PRIVEST Paris		-Négociation à poursuivre - accord	-Le dialogue avec l'Administration est en cours -Le chemin rural ne peut pas être privatisé
27/02 N°27	M.Guy BORDES	Parcelle BP23 Beauchamp NP	IDEM question 21	
27/02 N°28	M.CHOLLET Raymond	7/5 Zone NH	A discuter avec l'Administration	Avis conforme
03/03 N° 29	Mme VONDERHEYDEN	Zone NH BL 2 ET BL 12	BL 2 en N BL 12 en NH A discuter	Avis conforme
03/03 N°30	MM. COSTE père et fils	320 route de Soulac	Voir Courrier N°X	
03/03 N°31	M.Serge DELPIT Montignac	Quartier des 7-5	Négociation	Avis favorable
03/03 N° 32	M.Florent PLACIDO	Demande à acquérir le Site SHELL classé NP pour le nettoyer et le remettre en état naturel	A négocier avec la DREAL	Avis favorable
03/03 N°33	M.Robert ROY	Quartier des 7-5 -tout à l'égoût -extension de 25% -classement en U	-Accord  A discuter avec l'Administration préfecturale	-Avis favorable  -A examiner avec l'Administration

03/03 N° 34	M.Lucien DURAND à Montignac	Idem ci-dessus	Mêmes réponses que ci-dessus	Avis identique à celui donné à la question précédente
03/03 N°35	MM.Olivier et Pascal LAURENTJOIE à Sainte Eulalie	Parcelles AV19 et AV 80- quartier Le Moulin- zone N - demande reclassement en U ?	Maison brûlée  Zone N	Le classement en N est imposé suite au rapport de l'écologue
03/03 N°36	M. et Mme MAS à Saint Vivien	Chemin Carles en première ligne	La continuité avec SOULAC est reconnue La situation du quartier sera examinée avec l'Administration préfectorale	A étudier avec l'Administration